

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1627

présenté par
M. Grouard-----
à l'amendement n° 41 de la commission des affaires économiques
-----**à l'ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« diminution des consommations » ;

les mots :

« réduction de l'empreinte écologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.